

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône 1 franc de plus par trimestre.



LYON, 3 octobre.

## CONSEIL-GÉNÉRAL. — RÉACTION RELIGIEUSE.

Nous avons signalé quelques-uns des inconvénients du défaut de publicité dans les délibérations du conseil, en voici un nouvel encore : Nous recueillons, d'après les bruits qui circulent, les résultats des travaux des représentants du département, et nous sommes exposés à mettre sur le compte de l'un ou l'autre de ces messieurs des actes ou des opinions qui peuvent gravement les compromettre auprès du pouvoir.

Nous craignons bien qu'il n'en soit ainsi aujourd'hui relativement à M. Verne. Cet honorable député, nous assure-t-on, s'est mis à la tête de l'opposition du conseil qui, contrairement aux recommandations des ministres, aux supplications du préfet, malgré les imprécations de colère de M. Faye, a levé l'étendard contre l'archevêché, et refusé toute subvention au clergé.

L'archevêque recevait du département	6,000 f.
Les vicaires généraux et chanoines,	10,000
Les chapelains,	4,800
<b>Total,</b>	<b>20,800</b>

Cette subvention temporaire a été entièrement retranchée ; ce qu'on nous raconte des instances de l'administration sur ce point est vraiment incroyable. Nous pourrions dire ici comment M. Faye, le conseiller de préfecture, traite les impies qui s'avisent de braver les archevêques, assez bien rétribués déjà par l'état ; comment M. le conseiller-général, Matagrin, de Tarare, répond à M. Faye.... Mais ce sont là des scènes particulières qui ne nous regardent nullement.

A peine si l'archevêque et ses chanoines ont eu dans le conseil six à sept voix, et c'est M. Verne qui dirigeait la croisade. Nous sommes bien persuadés que M. Fulchiron le soutenait fort et ferme ; ce n'est pas de religion que ces messieurs sont fanatiques ; ils ont commencé leur session en bénissant le ministère, et l'ont terminée par un acte de grâces AU GOUVERNEMENT ; et l'on sait ce que ce mot veut dire : un article de la nouvelle loi défend de mêler le nom du roi aux discussions politiques, mais il nous semble que cette fois le conseil a commis évidemment le crime d'allusion.

Toujours est-il que l'administration départementale qui, en religion comme en morale, comme en politique, est payée pour n'avoir pas d'opinion particulière, mais pour agir d'après l'opinion du ministère, est aujourd'hui du parti du clergé contre les représentants des électeurs départementaux. Nous ne croyons pas M. Rivet plus dévot que MM. Verne ou M. Fulchiron, et c'est pour cela que sa conduite nous prouve quels sont les projets et les espérances de ceux à qui MM. Fulchiron et Verne ont accordé des moyens si puissants pour les faire réussir.

Le préfet, nous assure-t-on, a été dans cette session battu sur tous les points : il demandait un architecte-voyer pour le département, — refusé. Un supplément aux appointements de M. Alexandre, le secrétaire-général, — refusé. En vain cet employé a-t-il éloquentement et mélancoliquement fait valoir ses services, les sacrifices qu'il a fait dans l'intérêt du département, il n'a rien eu de plus que ce qu'il a déjà.

Pour revenir à la part que prend la préfecture dans la réaction religieuse, nous citerons encore l'incroyable complot qu'avaient formé le clergé et le préfet de faire relever la croix de mission de la Guillotière, qui a été renversée déjà une fois. M. Rivet avait promis ce rétablissement ; comme chrétien, assura-t-il au curé, il avait déploré le scandale du renversement de la croix ; il avait promis même par écrit ; mais malheureusement quand le clergé l'a sommé d'exécuter sa promesse, le cœur lui a manqué, de même qu'il manqua à nos autorités de Lyon quand il fut question de faire sortir dans les rues les processions de la Fête-Dieu. Notre jeune et élégant préfet s'est aperçu à propos que le conseil municipal et la population de la Guillotière n'étaient pas tout-à-fait aussi bons dévots que lui, et qu'ils n'avaient pas encore adopté la mode nouvelle.

Il faut attendre le moment opportun, dit M. Rivet, et ce moment n'est pas encore venu. Ainsi, soyons tranquilles ; nous n'avons pas encore tout ce que nous devons avoir plus tard. Si le clergé ne se livre pas tout de suite, s'il sait tirer bon parti de la valeur d'un *Te Deum* et d'un *Domine salvum fac*, il rattrapera bientôt plus qu'il n'a perdu.

Plusieurs journaux ont publié une circulaire adressée par quelques amis de M. Armand Carrel aux électeurs du collège de Grenade, dans laquelle on lit ces mots : *M. Carrel ne se pose pas comme un ennemi de la dynastie qui occupe le trône, nous avons mission formelle de vous le déclarer.*

En rapportant cette phrase, le *Courrier de Lyon* félicite beaucoup M. Carrel de ce qu'il s'est rallié à la révolution

de juillet, et il ajoute : *M. Carrel est du nombre de nos adversaires politiques que nous n'avons cessé d'estimer, tout en les combattant de tous nos efforts et de toute notre énergie.*

M. Carrel n'a certainement pas besoin que nous venions à son secours, ni que nous le justifions du reproche absurde d'apostasie qui lui était adressé hier par le *Réformateur*, et que renouvelle encore ce matin le *Courrier de Lyon*. M. Carrel, nous en sommes sûrs, nous saurait mauvais gré de répondre pour lui à une accusation aussi sottise, et nous espérons bien qu'il refusera les explications qu'on lui demande. Lorsqu'on a, comme lui, flétri pendant cinq ans les défections honteuses dont nous avons été les témoins, lorsqu'on a pendant cinq ans mérité les persécutions du pouvoir, et payé de sa liberté et de sa fortune la sincérité de ses convictions, on se doit à soi-même, à son caractère, à sa dignité, de mépriser une défiance qui s'exprime en termes aussi injurieux. A la place de M. Carrel, nous plaindrions beaucoup sans doute ceux de nos amis qui n'auraient vu en nous que des ennemis de la dynastie, mais nous ne nous croirions pas obligés pour cela d'accepter leur tutelle, et nous nous garderions bien surtout de nous soumettre à toutes leurs exigences.

Quant au *Courrier de Lyon*, il se peut faire qu'il attache quelque prix à son estime, mais avant de la prodiguer ainsi, il devrait au moins s'assurer si ceux auxquels il la jette veulent bien la recevoir ! M. Carrel, nous le pensons, sera fort médiocrement flatté des éloges donnés à son caractère par des écrivains qui l'ont dénoncé comme le complice de Fieschi, et qui, dans plusieurs occasions, lui ont reproché de ne s'être jeté dans l'opposition extra-parlementaire que par un sentiment d'ambition déçue. Lorsqu'on a parlé d'un homme en termes aussi grossiers, aussi insultants, on devrait y regarder à deux fois, ce nous semble, avant de dire qu'on n'a pas cessé de l'estimer. Que le *Courrier de Lyon* garde donc son estime pour lui-même ; il n'est pas assez riche de ce côté-là, pour se montrer si généreux.

Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons reçu ce matin le *Réformateur*, dans lequel nous lisons la lettre suivante. Nous ne pouvons qu'approuver la résolution de M. Carrel, et nous féliciter d'avoir aussi bien deviné ses sentiments qui, du reste, sont les nôtres :

« A M. le Rédacteur du Réformateur.

» Monsieur,

» Vous ne doutez pas, dites-vous, que le *National* ne donne des explications sur une circulaire qui vous a été envoyée de Toulouse, et qui a dû être adressée en mon nom aux électeurs de Grenade.

» Le *National* ne s'étant nullement occupé de ma candidature à Grenade, parce qu'il ne lui appartenait pas de la soutenir, n'a pas plus à répondre des incidens que des résultats de cette lutte électorale. Il n'a publié aucune circulaire, aucune recommandation ; il n'a rien à avouer ni à désavouer.

» Pour mon compte personnel, je n'éprouve pas le besoin de répondre aux deux interpellations que vous m'adressez. Si les signataires de la circulaire que vous reproduisez, croient, dans mon intérêt, devoir vous donner les explications que vous désirez, ils le feront ; je m'en remets à leur loyauté, et j'aurai, dans tous les cas, à les remercier de s'être généreusement associés à ma défaite électorale.

» Vous publierez cette lettre, monsieur le rédacteur, si vous croyez qu'il soit de votre justice de l'opposer à votre article de ce matin, mais je n'en réclame nullement l'insertion. Je suis persuadé que mon silence ne donnerait lieu à aucune interprétation désagréable pour moi.

» Agrérez, monsieur le rédacteur, mes salutations très humbles.

» A. CARREL.

» Paris, 30 septembre 1835. »

Si quelque chose peut faire croire aux dissentimens ministériels dont parlent plusieurs journaux, c'est l'âcreté de la polémique qui vient de s'élever depuis quelques jours entre les journaux de la doctrine à propos de la saisie de plusieurs ouvrages philosophiques. Le *Journal de Paris*, qui jusqu'ici ne s'était pas prononcé, a désapprouvé implicitement la mesure ministérielle dans son numéro d'hier soir. Ce matin le *Journal des Débats*, tout en approuvant l'intention qui a présidé à la rédaction de l'article de son confrère, se plaint qu'il ne s'explique pas plus clairement. Cette feuille continue à blâmer vivement le ministère de cet acte qu'elle considère comme un pas vers une réaction religieuse qui, selon l'opinion des publicistes de la rue des Prêtres, serait fatale au pouvoir. En présence de ces opinions professées par deux des journaux ministériels, que dire de la chaude persévérance du *Moniteur du commerce* à soutenir l'opportunité des mesures combattues par les deux autres organes du cabinet ?

Pour nous, nous sommes persuadés que la feuille de M.

Jules Lechevalier se montrerait moins audacieuse si elle ne se sentait soutenue par quelque personnage haut placé. En effet, ce journal consacre aujourd'hui trois colonnes à réfuter les argumens du *Journal des Débats*, et cite à son appui un article de la *Gazette de France* à laquelle il s'empresse de prodiguer les plus grands éloges. Il est impossible d'ailleurs de proclamer avec plus de franchise l'excellence de la restauration et de ses actes. M. Jules Lechevalier, l'ex-saint-simonien, l'ex-fourrieriste, engage le gouvernement à entrer franchement dans les voies de la réaction religieuse, prétendant que c'est là le vœu de la nation et surtout de la jeunesse dont, dit-il, toutes les pensées sont tournées vers Dieu et la religion. Le publiciste chrétien termine en disant que les vrais fidèles se rassurent et espèrent en voyant que peu à peu la foi se reconstruit.

Nous apprenons que deux médecins distingués de la capitale vont être envoyés au château de Ham pour donner des soins à MM. de Chantelauze et de Peyronnet, que l'on dit souffrants. On nous assure aussi que M. Thiers a donné l'ordre de les faire transporter à Paris, si l'état de leur santé paraît l'exiger.

M. Thiers qui se montre si empressé à porter secours aux ministres déchus ne se montre pas toujours aussi bienveillant envers les prisonniers politiques. Le *Réformateur*, en effet, nous apprend que M. Raspail, malgré l'avis de M. Fabre et de trois autres médecins nommés à cet effet, n'a pu obtenir d'être transféré dans une maison de santé. M. le ministre de l'intérieur a répondu que la maladie chronique dont était atteint M. Raspail n'était pas un motif suffisant à sa translation, que la prison ne serait plus une peine si l'on se montrait aussi indulgent. Du reste, M. Thiers a daigné promettre qu'il donnerait les ordres demandés dès que la maladie serait devenue aiguë de chronique qu'elle est en ce moment. Des faits de ce genre n'ont pas besoin de commentaires.

M. de Cordoue vient d'écrire à plusieurs journaux une lettre dans laquelle ce nouveau pair donne pour motif de son acceptation de la pairie, que la ligne gouvernementale, adoptée par Louis-Philippe, est la même que celle qui était suivie par la restauration.

On sait que, d'après les principes admis par le droit des gens, l'extradition d'un condamné ne peut être réclamée que dans le cas où il aurait commis un crime blessant l'ordre civil et matériel. M. de Broglie veut se servir de ce principe contre les évadés de Ste-Pélagie, en redemandant à la Suisse quelques-uns d'entre eux qu'il présente comme complices de Fieschi.

Espérons que le gouvernement helvétique ne se laissera pas prendre à ce piège grossier !

La vérité continue à se faire jour sur les accusations intentées aux citoyens pour prétendu crime d'association ; nous avons dit hier comment s'expliquait le complot si bien exploité de Toulouse ; nous lisons ce soir dans le *Réparateur* :

Voici un fait que nous signalons à nos concitoyens, et dont nous garantissons l'authenticité, car nous le tenons de M.... lui-même. Nous nous bornerons à raconter le fait ; l'avenir nous dévoilera le reste :

Dimanche soir, 27 septembre, M...., chef d'une ancienne maison de commerce, et père d'une nombreuse famille, trouva chez lui, à son retour de la campagne, où il avait passé la journée, une lettre à son adresse, avec cette suscription : *Pour lui seul, en particulier*. Il ouvrit cette lettre mystérieuse en présence de ses enfans.

Voilà ce que lui écrivait une main inconnue :  
« Je me trouve dans une position extrêmement malheureuse ; à la suite de mauvaises affaires, je me vois à la veille d'avoir mon mobilier saisi et vendu sur la place publique ; j'ai cinq enfans, et j'allais me livrer au désespoir et me détruire lorsque j'ai réfléchi que je ferais beaucoup mieux de rendre ma mort utile à ma patrie.

« Je viens donc vous proposer de me procurer par vous et vos amis la somme de 10,000 fr. pour que je puisse laisser à mes enfans quelques moyens d'existence, et pour prix de cette somme je m'engage à assassiner Philippe, roi des Français.

« Si je m'adresse à vous plutôt qu'à tout autre, c'est que je sais que vous êtes un des légitimistes les plus influens de cette ville.

« Ma démarche auprès de vous ne peut point vous compromettre. Veuillez m'indiquer un rendez-vous pour traiter cette affaire.

» Signé BOURG,

» Maison Tholosan, n° 6, port St-Clair. »

Quel ne fut pas l'étonnement de M.... à cette lecture inattendue ? En effet, comment imaginer qu'un scélérat pouvait s'adresser, pour l'exécution d'un semblable forfait, à un homme dont la profonde pitié, dont les principes et la modération sont connus de tout le monde ? Sa première pensée, le pressentiment soudain de sa famille, firent que cette lettre cachait quelque piège grossier, quelque ignoble projet. Mais qu'il en soit, la prudence ne permettait pas à M.... de laisser une pièce si dangereuse en sa possession. Qui sait ? Le hasard pouvait disposer les choses de manière à ce qu'une visite domiciliaire suivit de près la lettre de l'inconnu ; M.... en avait déjà fait une fois l'expérience, il résolut donc de se rendre

sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville et de déposer la lettre entre les mains de l'autorité.

N'ayant trouvé ni commissaires, ni agents de police, force lui fut d'attendre jusqu'au lendemain, non sans avoir laissé, à tout événement, des témoins de sa démarche. Lundi la lettre était étreinte les mains de M. le maire qui, connaissant la réputation intacte de M..., témoigna son indignation de la proposition que le sieur Bourg avait eu l'impudence de lui faire, dans le but de le compromettre.

Des agents furent envoyés sur-le-champ au domicile désigné par le sieur Bourg, port St-Clair, n° 6; la lettre lui fut représentée, et il convint que c'était lui qui l'avait écrite: en conséquence, on s'empara de sa personne et on le conduisit à la cave de l'Hôtel-de-Ville, où il suivit les agents sans faire mine de résister et sans montrer la moindre inquiétude sur les suites de cette affaire: il fut ensuite transporté à la prison de Roanne. Là, une vingtaine d'ouvriers dénués le reconnurent pour un misérable qui les avait tous plus ou moins compromis, et, pour sa bienvenue, ils se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups.

Avant de porter un jugement sur cette affaire, nous attendons que l'autorité ait infligé au coupable le châtement qu'il a mérité. Si de pareils actes restaient impunis, quelle sécurité y aurait-il désormais pour les citoyens paisibles!

De la Colonge, dont nous avons annoncé l'arrestation il y a deux jours, a été, pendant plusieurs années, vicaire de la paroisse de St-Pierre, à Lyon. On nous assure que jusqu'à présent il s'est renfermé dans le silence le plus absolu, et qu'à toutes les questions qui lui ont été faites par le juge d'instruction, il a répondu en disant qu'il ne voulait s'expliquer que devant le jury.

Le régiment de chasseurs qui était en garnison à Lyon a quitté notre ville hier matin, et a été remplacé par le 3<sup>e</sup> régiment de la même arme.

Les vendanges sont presque terminées dans le Lyonnais et le Beaujolais. La récolte n'est point aussi mauvaise qu'auraient pu le faire craindre les pluies de l'arrière-saison; le vin, quoique en moins grande abondance que l'année dernière, ne paraît pas devoir être d'une qualité inférieure.

Nous avons cité hier une partie de l'article du *Journal des Débats* sur le dernier discours de M. Odilon Barrot. Le *National* fait sur cet article les réflexions suivantes:

LA LANGUE POLITIQUE MODIFIÉE PAR LE SYSTÈME D'INTIMIDATION.

Ce qu'il y a eu de plus hardi dans le discours de M. Barrot aux électeurs de Thorigny, c'est le nom de contre-révolution donné au système que la presse se contente d'appeler aujourd'hui système d'intimidation.

Le *Journal des Débats* traduit ainsi ce matin le mot de M. Odilon Barrot; nous citons textuellement:

*La charte est violée; la royauté a méconnu ses engagements, trahi ses promesses, détruit les conditions du pacte que nous avons fait avec elle en 1830.*

Si M. Odilon Barrot a pu donner impunément à entendre tout cela, en ne faisant qu'employer le mot *contre-révolution*, il faut reconnaître que le système de terreur invoqué contre les hardieses de la pensée écrite et parlée a déjà eu pour effet de donner aux mots une singulière puissance, une incalculable portée; car, il y a trois mois, le mot *contre-révolution* était d'un usage si commun et si permis, qu'il n'exprimait plus qu'une vérité triviale; il signifiait simplement que la marche du gouvernement était contraire à l'esprit de la révolution de juillet, et nous ramenait en pleine restauration. On eût été trop heureux alors que les partis se contentassent d'un si léger reproche.

Aujourd'hui, s'il faut en croire le *Journal des Débats*, il y a dans le mot *contre-révolution* une accusation claire, directe, provocante, contre cette royauté que les nouvelles lois ont défendue, sous les peines les plus effrayantes, de faire intervenir dans les discussions; et l'on dit à M. Barrot, comme on nous le disait, à nous, sous la législation plus tolérante qui vient d'être détruite: « Ne craignez-vous pas que de telles paroles ne soient traduites en coups de fusil et en assassinats par les partis? »

M. Barrot sera bien étonné d'avoir été si hardi. Il n'a fait qu'user du langage universellement admis en France avant les lois d'intimidation. Des paroles qui n'étaient que sonores et vagues avant ces lois, se trouvent dire aujourd'hui, non seulement tout ce que M. Barrot peut vouloir exprimer, mais plus même qu'il ne pense, puisque, sans se croire le moins du monde en contradiction avec lui-même, M. Barrot a cru pouvoir déclarer en terminant son discours qu'il n'accusait que les ministres, et ne cessait point d'avoir confiance dans la royauté de juillet.

Ici encore M. Barrot ne faisait que répéter une chose qu'il a beaucoup dite, et qu'il pense assurément. Eh bien! voici un effet encore bien singulier du système qui pèse aujourd'hui sur la discussion: quand il était permis de dire qu'on n'espérait plus dans la royauté du 7 août, ceux qui exprimaient le sentiment contraire étaient crus sur parole, car pourquoi n'eussent-ils pas dit toute leur pensée quand chacun le pouvait sans danger? Aujourd'hui, on ne regarde plus la déclaration de M. Barrot comme sincère, parce qu'elle est forcée pour tout le monde.

Ainsi, les mots qui n'avaient pas un caractère directement menaçant pour la royauté, il y a deux mois, sont devenus aux yeux des écrivains ministériels des provocations à son renversement, et les professions de foi monarchiques qui obtenaient créance quand elles étaient libres, ne paraissent plus que des précautions oratoires et des actes de lâcheté.

Voilà ce que devient, pour les adversaires de la liberté de discussion, la langue politique, quand on la soumet à un système d'incrimination qui équivaut à la terreur: les mots qui n'avaient que le caractère de l'opposition grandissent jusqu'à la dernière hostilité; ceux qui exprimaient un reste de bienveillance ou de respect ne peuvent plus rassurer les pouvoirs auxquels ils s'adressent; car, comme ces pouvoirs les imposent, ils n'y croient plus. (National.)

SUITE DES VOYAGES DE M. O'CONNELL.

M. O'Connell est arrivé le 25 septembre à Paisley, où il a été reçu avec les mêmes démonstrations enthousiastes qui l'ont accueilli dans les villes précédemment visitées par lui. Là, comme ailleurs, les populations s'étaient portées à sa rencontre avec des

troupes de musiciens et des bannières, et ont fait retentir l'air de vival et d'acclamations sur son passage.

M. O'Connell s'est rendu à un meeting réuni dans la vieille église et il a prononcé un discours de près de deux heures, qui a roulé principalement sur les sujets déjà traités par lui à Glasgow et à Edimbourg.

J'ai remarqué, a-t-il dit, avec la plus vive satisfaction, dans toutes les adresses qui m'ont été présentées au nom du peuple, et dans tous les meetings composés des classes pauvres et ouvrières auxquels j'ai assisté, une convenance parfaite et une étonnante facilité de langage. Ces harangues accusent dans le peuple une force d'esprit, une solidité d'argumentation et un bonheur d'expression qu'on ne rencontrerait assurément pas dans un ancien couclave de nobles lords. (Applaudissements.)

Comme je m'adresse en ce moment à une population manufacturière, je crois devoir vous rappeler que notre constitution est arrivée à cet état où les désastres d'une révolution pèseraient presque exclusivement sur les classes ouvrières. Supposons en effet que de grandes fabriques suspendent pendant dix jours seulement les travaux, par crainte des dangers d'une révolution; que deviendront alors les ouvriers, sans autre moyen d'existence, ainsi que leurs femmes et leurs familles? tous seront réduits à la misère. Il faut que vous ayez votre travail de chaque jour pour avoir votre pain quotidien; le travail est une propriété que Dieu même donne à l'ouvrier, et ce serait une offense à la divinité que de ne pas accorder l'aide et la protection des lois aux classes ouvrières. Je désire qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles. La protection dont je veux parler, c'est l'abolition des taxes directes ou indirectes qui pèsent sur les instruments de travail, sur les articles de première nécessité pour les classes ouvrières, et surtout l'abolition de cette taxe odieuse qui pèse sur le pain. (Bryans applaudissements.)

Pour ma part, j'ai lutté constamment jusqu'à ce jour et je ne cesserai jamais de lutter tant qu'il me restera un souffle de vie, afin d'obtenir l'allègement des charges qui écrasent le peuple, ce peuple obligé de payer par an 55 millions de liv. sterl. (un milliard 375 millions de fr.) pour avoir la liberté de vivre. (Applaudissements.)

Ici M. O'Connell explique de nouveau son programme réformiste, qui comprend la réforme de l'église d'Irlande, l'abréviation de la durée du parlement à trois ans, l'établissement du vote au scrutin, et surtout la réforme de la chambre des lords.

Il faut, dit l'orateur en terminant, que vous formiez incessamment des meetings, afin de rédiger des adresses au parlement pour réclamer cette réforme; et il faut que vos pétitions soient signées par les femmes aussi bien que par les hommes; car, pourqu'on ne serait-il pas permis aux jeunes et jolies femmes de Paisley de présenter des pétitions contre les vieilles femmes de la chambre des lords. (Bryans éclats de rire, mêlés d'applaudissements.)

Le meeting s'est séparé ensuite dans le plus grand ordre, et M. O'Connell est remonté en voiture au milieu des mêmes témoignages d'enthousiasme qui avaient salué son arrivée.

Le représentant d'Irlande est arrivé le 24 à Greenock. Il a été reçu, à son entrée dans cette ville, par les corps d'ouvriers organisés processionnellement, musique en tête, avec des bannières et des devises. Il s'est rendu, en fendant les flots du peuple répandu sur son passage et faisant retentir l'air d'acclamations, aux hustings dressés à cet effet dans George-Square. En réponse aux habitants de Greenock, M. O'Connell a prononcé un long discours qui a été plusieurs fois interrompu par les bravos et les cris enthousiastes de la foule.

Pendant toute la journée, les rues et les places n'ont pas cessé d'être encombrées d'habitants de la ville et des environs, accourus pour voir le célèbre représentant irlandais. De minute en minute, on entendait des salves et des boîtes, et l'air retentissait de chansons en l'honneur de Daniel O'Connell.

Le soir, on a tiré un feu d'artifice, où son chiffre a paru en caractères lumineux.

Nous croyons que M. O'Connell se propose de se rendre, avec toute la célérité possible, à Holyhead, et de s'y embarquer sans délai pour Dublin.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux anglais continuent à donner de grands éloges au nouveau ministère espagnol. Ils louent fort M. Mendizabal d'avoir transigé avec les juntes libérales, et disent qu'il montrera le même esprit de conciliation dans les affaires de Biscaye et de Navarre.

Il est certain que si le gouvernement de Madrid accorde aux Navarrais et aux Basques le maintien de leurs franchises provinciales, il les détachera de la cause de don Carlos, et que ce prince aura hâte de repasser les Pyrénées. Si le ministère-Torreno n'a pas pris cette mesure, c'est qu'il entrerait dans sa politique de ne pas anéantir l'insurrection carliste.

Un grand complot diplomatique avait été ourdi par MM. Peel et Wellington, les doctrinaires, les ministres des puissances absolutistes et le cabinet de Madrid. Le maintien des whigs au pouvoir l'a fait échouer.

Si, comme on l'espérait à Tœplitz et à Paris, les torys avaient, à la fin de la session du parlement, ressaisi les portefeuilles, on aurait déclaré à l'Europe qu'on s'était concerté pour rétablir l'ordre et la tranquillité en Espagne, que Marie-Christine n'ayant pas les moyens de préserver ses peuples de l'anarchie, il était dans son intérêt, comme dans celui de toutes les puissances, que sa fille fût mariée au fils de don Carlos, et qu'une armée française allait être envoyée au-delà des Pyrénées pour étouffer dans son germe la nouvelle révolution. A coup sûr, c'est la nécessité de renoncer à ce beau plan de restauration qui cause la mauvaise humeur journalièrement témoignée au ministère Mendizabal par la presse officielle de Paris et par les gazettes censurées d'Allemagne.

On s'attaque au cabinet espagnol, n'osant pas s'attaquer au cabinet anglais, qui protège le parti libéral contre le mauvais vouloir de la nouvelle sainte-alliance.

Il est à remarquer que, par extraordinaire, toutes les nouvelles d'Espagne, données ce matin dans les journaux ministériels, sont favorables au parti libéral. Décidément, il n'y aura pas en Espagne deux guerres civiles à la fois; il n'y en aura qu'une. Les doctrinaires en seront au désespoir, mais c'est un fort petit malheur.

Voici les nouvelles que nous trouvons dans notre correspondance particulière et dans les journaux:

On écrit de Barcelonne, 22 septembre 1835, à sept heures du soir:

« Un courrier extraordinaire, venant de Madrid, arrive à l'instant; il nous porte d'excellentes nouvelles. Mina a été nommé capitaine-général de la Catalogne; les juntes de cette province sont reconnues légales par le gouvernement, qui recommande à leurs membres de tout faire pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

« Les pétitions adressées par d'autres juntes sont prises en considération, et plusieurs approuvées. Le gouvernement ordonne un prompt armement pour en finir avec les factieux. Il paraît que Torreno a disparu de Madrid. »

— On lit dans le *Mémorial Bordelais* du 28 septembre:

« Les lettres de Madrid représentent comme fort compromise la sûreté individuelle des ex-ministres Torreno et Martinez de la Rosa, et des membres du conseil de régence Amarillas et Ofalia; ils sont en quelque sorte emprisonnés à Madrid. La populace exaltée des provinces veut faire justice de tous ceux qu'elle prend pour ces quatre personnages, supposant qu'ils ne manqueront pas de se déguiser pour se sauver.

Ils sont soupçonnés d'avoir subi l'influence étrangère; d'avoir conseillé constamment à la régente de ne point faire droit aux pétitions adressées à la couronne par les *estamentos*; d'avoir abandonné l'insurrection *carliste* sans chercher les moyens de la comprimer; d'avoir avili le caractère national en demandant l'intervention étrangère; enfin d'avoir conçu l'infâme projet de marier la jeune reine avec le fils de don Carlos. »

— La Junte de Badajoz s'est jointe à celle de Cadix pour déclarer traitres à la patrie M. Torreno et ses collègues, mais avec la restriction suivante: « Si, dans le délai de 12 jours, les ministres de la reine ne séparent pas leur destinée de la sienne. »

— Les journaux de Barcelone annoncent que 400 carlistes commandés par Roset se sont rendus au colonel Nimbo qui les tenait étroitement bloqués dans la ville de Guimera.

— On lit dans un journal ministériel:

Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 29, annonce les nominations suivantes publiées dans la *Gazette de Madrid*, en date du 20.

Mina est nommé capitaine-général de la Catalogne; Palafox, capitaine-général de l'Aragon, Espinosa de l'Andalousie, et Quiroga de Grenade.

Une dépêche télégraphique de Perpignan, en date du 28, annonce que le 24 le brigadier Ayerve a battu près d'Olot 4,000 carlistes. Leur perte est évaluée à 200 hommes.

La Junte de Barcelone a déclaré qu'elle conserverait le pouvoir jusqu'à l'arrivée d'un capitaine-général qui ait sa confiance.

Des lettres de St-Sébastien parlent de la découverte d'une conspiration carliste qui aurait été déjouée par Jaureguy et ses chapelgorris.

On parle d'un combat qui aurait eu lieu récemment entre Bilbao et Vittoria, et dans lequel les christinos auraient pris une revanche complète. Une division carliste, qui aurait voulu s'opposer à la marche d'Espeletta, aurait éprouvé de grandes pertes, s'étant trouvée pressée entre ce général et le général en chef Cordova.

Comme on voit, d'après ces nouvelles, rien ne confirme l'arrivée de Las Navas à Madrid qui avait été donnée comme certaine par plusieurs journaux.

M. Filippa, dont nous avons parlé dans deux de nos derniers numéros, a mérité hier au soir de nouveaux applaudissements au Gymnase, où il a, pour la seconde fois, donné des preuves éclatantes de son admirable talent.

M. Filippa se fera entendre encore demain au soir, dimanche, sur le même théâtre; il répètera l'air de la *Sémiramis*, qu'il a l'inconcevable facilité de jouer sur le violon sur une seule corde, et, qui plus est, avec un seul doigt, tour de force qui suffirait pour exciter la curiosité du public, si on ne savait point et surtout si l'artiste n'avait point prouvé jusqu'à l'évidence qu'il est le digne élève et presque l'émule de Paganini.

Nous avons acquis par nous-mêmes la preuve que ce jeune artiste, outre son grand mérite d'exécution, possède encore le talent de jouer à livre ouvert et d'improviser des variations d'après la méthode de son maître, sur le premier thème qu'on veut lui indiquer.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 1<sup>er</sup> octobre.

Le prix des grains a été arrêté le 30 septembre, ainsi qu'il suit:

1 <sup>re</sup> classe		44 f. 72
2 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup> section	43 79
	2 <sup>e</sup>	43 69
3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	43 67
	2 <sup>e</sup>	43 43
	3 <sup>e</sup>	43 68
4 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	41 32
	2 <sup>e</sup>	44 99

— Il n'était hier à l'Opéra question que de deux choses: la partie de chasse de M. Vigier et les saisies de livres opérées par le pouvoir. Vingt hommes, connus pour être les chauds amis du gouvernement, et jusqu'à M. Viennet, proclamaient cette mesure l'acte le plus insensé qui eût été commis par le pouvoir depuis cinq ans. Chaque ministre avait dans les groupes des amis qui rejetaient une faute de cette énormité sur ses collègues; M. Persil était particulièrement accusé, et ses amis reportaient à M. Desmottiers, procureur du roi emprunté à la magistrature de la restauration, les reproches faits au garde-des-sceaux.

Ce qui paraît certain, c'est que, dans un conseil tenu avant-hier, cette mesure a été l'objet de vives discussions, et que M. Persil, qui avait consulté précédemment ses collègues sur son opportunité, n'en a pas moins été fort grondé, à cause de la maladresse de l'exécution. M. Persil a menacé alors de donner des explications publiques qui établiraient la complicité du cabinet tout entier dans toute cette mauvaise affaire.

Je ne vous raconterai pas tout ce qui se disait de la partie de chasse du château de Grandvaux. Je ne crois pas que les indiscretions de la presse puissent aller jusque là. Ce qui paraît certain, c'est que cette fête où se trouvaient réunis des

ministres, les deux préfets de Paris, de graves magistrats et l'élite des députés pensant bien, s'est terminée bien avant dans la nuit, et qu'elle a été d'une gaieté qui contrastait fort souvent avec la position sociale des nobles curieux. M. Duchâtel, qui n'a bu que de l'eau pendant tout le repas, était, assure-t-on, un objet de stupefaction pour toute l'assemblée, et rien n'a pu prouver mieux, comme le proclamait l'amphitruon en faisant le tour d'un champ de bataille où gisaient d'illustres victimes, la tranquillité profonde du pays, que l'ivresse d'une fête où pouvaient se trouver réunis, à quelques lieues de la capitale, les deux magistrats chargés de veiller à sa sûreté, et les ministres sur lesquels reposent les destinées intérieures de la France.

Cette fois, disait M. Giscard à M. Vigier, on ne vous dira pas, mon ami, que vous mettez vos gens dans l'eau.

— On nous écrit que des bureaux de censure viennent d'être établis dans toutes les villes de France où il y a des Théâtres et où des gravures et dessins peuvent être publiés.

— Par suite du fameux complot qui vient d'être découvert à Toulouse, quelques sous-officiers et soldats du 11<sup>e</sup> de ligne, dont un bataillon est à Foix et les deux autres aux environs de Port-Vendres, ont été arrêtés et vont être conduits à Toulouse.

## EXTÉRIEUR.

GRÈCE. — On nous écrit de Toulon, 26 septembre :  
« La corvette la *Cornélie* a mouillé sur notre rade; ce bâtiment, qui vient du Levant, a dû apporter au gouvernement des dépêches importantes de l'amiral Massieu de Clerval, touchant la situation des affaires en Grèce.

« Au départ de la *Cornélie*, divers combats avaient eu lieu entre les insurgés de la Romélie et les troupes bavaroises envoyées à leur rencontre. Ces dernières avaient déjà éprouvé plusieurs échecs. Les insurgés se battent au cri de *vive la constitution* !

« Voici quelques extraits d'une lettre de Salamine, en date du 7 septembre :

« Les troupes havaraises et les gardes nationaux envoyés contre les constitutionnels qui ont levé l'étendard de la révolte dans les provinces occidentales du royaume, ont été battus; une vive agitation règne de toutes parts. Nous sommes dans l'anxiété. On est très irrité contre le comte d'Armanberg.

« Le peuple déteste les Bavares, et ces derniers ont envahi toutes les places; ils ruinent le pays, car ils ne font aucune dépense et envoient l'argent chez eux. Aussi, le numéraire est d'une rareté extraordinaire.

AMÉRIQUE DU NORD. — On écrit de Philadelphie, 7 septembre :

« Rien de nouveau sur l'état des affaires entre la France et les États-Unis. Le président se retranche dans une réserve silencieuse. Pas un ministre ne hasarde une opinion sur le paiement ou le non paiement de l'argent dû par la France. Pendant la dernière absence du général Jackson, de Washington, une personne qui a eu une conférence avec lui l'ayant amené sur cette question, le président n'a dit que quelques mots peu satisfaisants. Il s'est ainsi exprimé :  
« Je ne dirai jamais un oui ni un non au gouvernement français pour assurer le paiement des sommes stipulées dans le traité. »

Depuis la lettre de M. Forsyth à M. Livingston, c'est la seule phrase significative qui ait été prononcée par le président.

« M. Van Buren est le candidat à la présidence appuyé par le général Jackson. Le gouvernement emploie en sa faveur toute son influence; cependant, son élection est douteuse, et si les états qui ont des esclaves se liguent contre lui, il sera certainement battu.

Quatre de ces états lui sont favorables, à ce qu'on croit: ce sont la Virginie, la Géorgie, le Missouri et le Mississippi; ces états ont 42 voix; il faut 288 voix pour l'élection du président; les états qui ont des esclaves en ont 123, presque la moitié: dès-lors, tous les partis caressent les états du Sud. Les derniers événements auxquels l'abolition de l'esclavage a donné lieu, ont reculé d'un demi-siècle l'émancipation des esclaves. (Times.)

— Une lettre particulière publiée dans les journaux de New-York annonce que les élections pour le congrès prochain sont terminées, à l'exception de celles des états de Maryland et de Mississippi, qui n'auront lieu qu'en octobre. Le nombre des membres élus jusqu'à présent est de 225. Une vacance est survenue par décès dans la Caroline du sud, et 4 par démissions dans la Géorgie. On dit que sur ce nombre, 85 membres sont contraires et 127 favorables à la candidature de M. Van Buren à la présidence. Trois voix sont douteuses. (Globe.)

## VARIÉTÉS.

### NAPOLÉON A PROVINS.

Nous trouvons dans un journal l'anecdote suivante dont la narration est attribuée à une dame aimable et âgée qui habite la ville haute de Provins. Voici en quels termes elle s'exprime :

« Lors de la première invasion, en 1814, plusieurs batailles se livrèrent à peu de distance de Provins, et je fus obligée de recevoir et de loger beaucoup de militaires. Depuis quelques jours cependant ma maison était devenue libre, et j'étais occupée à y remettre un peu d'ordre, quand le 5 ou le 6 février, à la nuit tombante, mon domestique vint m'annoncer un chef de bataillon qui venait loger chez moi.

« Au même instant je vis entrer un homme d'une petite taille, assez gros, le teint jaune, les cheveux noirs et plats; quoique en uniforme, il ne portait ni épaulettes ni décoration.

« Je lui témoignai d'abord très franchement la contrariété que me faisait éprouver sa visite, et entrant ensuite en conversation avec lui, je lui demandai d'où il venait? Il me dit qu'il arrivait de Bray-sur-Seine.

« Eh bien! lui dis-je, vous deviez être à cette bataille où l'on m'a dit que l'empereur de Russie et le roi de Prusse ont été si près d'être pris. Vous allez pouvoir me raconter au juste ce qui s'y est passé.

« Volontiers, » me dit-il, et il me fit avec beaucoup de détails la désignation du terrain et de l'emplacement que chaque corps d'armée occupait pour couper la retraite aux ennemis. Et il ajouta :

« Madame, connaissez-vous l'empereur? — Je ne l'ai vu qu'une seule fois, lorsqu'il était général de l'armée d'Italie, je ne le reconnais certainement pas. — Eh bien! regardez-moi, ce sera comme si vous le voyez, je lui ressemble étonnamment, jamais je ne le quitte, et à moins d'être dans sa chemise, on ne peut en être plus près que moi.

Mais où allez-vous maintenant? — Je vais à Paris; quand je di-

rais à une belle dame que je vais lever des cadres, elle ne comprendrait pas. — Comment, vous dites que vous ne quittez jamais l'empereur, et vous voilà ici? — C'est juste; mais il y a des occasions.... — Avez-vous un billet de logement? Vous savez que nous ne pouvons recevoir que ceux qui ont des billets de logement. — En ce cas, vous allez me renvoyer, car je n'ai point de billet. — Oh! non, vous ne vous en irez certes pas; mais vous qui paraissez savoir tant de choses, dites-moi donc si les ennemis nous viendront. — Gardez-vous d'en douter, on ne nous soutient pas; si seulement les femmes voulaient prendre des chapeaux et se mettre derrière nous, nous ferions fuir tous les alliés par delà le Rhin; mais tout le monde nous abandonne.

« Comme il finissait de parler, j'entendis sonner un coup violent à la porte, et m'écriai en me levant: « Ah! mon Dieu! que je suis malheureuse! ma maison va être envahie! » Le commandant vint à moi, me prit les mains, et me dit avec beaucoup de douceur: « Tranquillisez-vous, calmez-vous, Madame, c'est sûrement quelqu'un qui veut me parler. » Effectivement, le domestique vint annoncer deux chirurgiens-majors qui demandaient le commandant, et je vis entrer deux Messieurs, dont l'un était d'une taille remarquable, et qui, tous deux, laissaient voir, sous leur redingote, l'uniforme d'officier-général.

« Le commandant était assis auprès du feu, et se balançait sur une chaise, en tenant son pied droit dans la main. Il fit aux deux officiers le signe de *motus*, en mettant un doigt sur sa bouche; puis, sans se déranger, il leur dit: « Saluez madame, demandez-lui pardon de vous présenter devant elle comme vous êtes, et de croquer son beau tapis. »

« Ils allèrent droit à lui, le saluèrent en baissant leur chapeau jusqu'à terre; puis se retournèrent et me saluèrent aussi, pendant que, pour leur faire honneur, j'allumais une seconde bougie.

« Le commandant leur fit signe de s'asseoir, ils se turent sur le bord de leurs fauteuils, et lui adressèrent quelques mots que je n'entendis pas.

« Lorsque ces deux officiers furent partis, j'offris à souper au commandant. Il me dit qu'il attendrait mon heure. En ce cas, lui dis-je, vous attendrez encore long-temps, car je suis malade. J'ai un chévière de nerfs et je ne mange pas; mais il me reste un poulet, et puisque les ennemis vont venir, je vais vous le faire préparer; je veux que ce soit un Français qui le mange.

« Un poulet! s'écria-t-il; un poulet! de la soupe à l'oignon et des pommes de terre, c'est tout ce qu'il faut à un soldat.

« Je lui demandai s'il avait de la suite; non, me dit-il, je suis seul.

« Puisque vous avez tant de bonté, ajouta-t-il, me permettriez-vous de vous demander une grâce? Ce serait de dîner sur cette table, auprès de ce bon feu, sur ce tapis; je vous promets que je ne vous gênerai rien.

« Pendant qu'on préparait le souper du commandant, je causai beaucoup avec lui.

« Je lui parlai de l'empereur, je lui dis que c'était un héros, et qu'ayant vu Frédéric... Il m'interrompit en me disant que je faisais bien de l'honneur à Bonaparte en le comparant au roi de Prusse. J'ajoutai que cependant je le blâmais de ne pouvoir se tenir en place, et que je ne concevais pas comment un *petit Corse* ne se trouvait pas content d'être empereur des Français.

« Il m'écoutait en souriant et en se balançant, toujours un pied dans sa main; par moments, je m'animais et je marchais dans la chambre en lui parlant avec beaucoup de chaleur. Alors il se levait, venait à moi et me prenait les mains en me disant: « Mais calmez-vous donc, vous vous ferez du mal; il n'y a pas de raison; mon Dieu! que vous êtes vive! »

« L'empereur, ajouta-t-il, a trois sottises à se reprocher. La première, c'est d'avoir trop enrichi ses généraux; qui, à présent, voudraient jouir de leur fortune; la seconde, c'est d'avoir quitté Joséphine qu'il aimait tant, et la troisième c'est d'avoir épousé une Autrichienne.

« Eh bien! lui dis-je, si les ennemis viennent, je m'enfuis....

« Il me prit encore les mains et dit :

« Ne faites jamais cette folie la parce que vous perdriez tout. Je m'y connais, Madame, suivez mon conseil; vous avez une habitude charmante, demandez toujours de gros chefs, vous et vos propriétés seront respectées.

« Pendant que nous causions ainsi, on apporta le souper, la soupe à l'oignon lui fut servie dans une casserole; il marqua le poulet presque entier et s'écria plusieurs fois: « Quel bon souper. »

« A huit heures et demie, je le congédaï en lui disant: Commandant, il faut aller vous reposer et moi aussi.

« Il me remercia beaucoup de la manière dont je l'avais reçu et me dit qu'il ne me ferait pas ses adieux le lendemain, pour ne point interrompre mon sommeil.

« Je pris une bougie pour le conduire à sa chambre; il y eut alors entre nous un grand débat de politesse; il prit la bougie, m'offrit la main et nous arrivâmes ensemble à son appartement. « En ouvrant la porte, il s'écria: « Oh! quel bon feu! quel bon lit! il y a long-temps que je n'aurais été si bien couché! » Je lui souhaitai le bon soir et un bon voyage.

« Lorsque mon domestique s'était levé, à cinq heures du matin, il avait vu le commandant dans sa chambre, occupé à se faire la barbe, et ensuite se promener d'une fenêtre à l'autre les bras croisés derrière le dos.

« J'ai logé le lendemain deux colonels d'état-major, MM. de Saint C\*\*\* et B\*\*\*, auxquels j'ai raconté ces détails, et qui m'ont assuré que le commandant ne pouvait être que Bonaparte lui-même, ce dont je ne m'étais aucunement doutée. (Extrait du Bulletin de l'Académie ébroïcienne.)

### L'HOMME DE BOURSE.

L'homme de bourse se lève à midi, flâne à la bourse depuis deux heures jusqu'à quatre, dîne à 20 fr. par tête, et passe sa soirée à la promenade, au bal ou à l'Opéra. L'homme de bourse est excessivement utile au genre humain.

L'homme de bourse est la personnification moderne de l'égoïsme: il ne connaît point de famille, point d'ami, point de patrie; il lui restait un vieux parent qui l'a élevé, il a fait comme M. T...., il l'a laissé mourir de faim dans un galetas à un sixième étage, et les personnes charitables du quartier ont fait une souscription pour subvenir aux frais de son enterrement. Cependant l'homme de bourse habite un palais, il aime ses aises et s'entoure délicieusement de tous les raffinements de la civilisation. L'homme de bourse n'a pas de cœur, il n'y a là que du métal; il n'a pas d'entrailles et il a mis sa conscience en portefeuille.

L'homme de bourse dédaigne l'hypocrisie, il se pare de l'ostentation du vice; il se rit avec une sorte de fatuité cynique de ces préjugés dont quelques âmes honnêtes qui ne sont pas à la hauteur du siècle ont encore la naïveté de s'embarasser. Il ne connaît qu'une chose, l'argent. Pour gagner de l'argent, il est prêt à faire à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fit: c'est là sa morale. Honneur, vertu, patriotisme, sont pour lui des mots vides de sens; est-ce que tout cela se cote à la bourse?

L'homme de bourse joue sur la rente; il appelle cela *travailler*. Si la rente n'existe pas, il l'aurait inventée. Il spéculé à la hausse ou à la baisse. S'il gagne, il encaisse; s'il perd, il paie ou disparaît, à son choix.

L'homme de bourse peut frustrer ses créanciers: c'est reçu; il peut faire banqueroute après la liquidation sans porter par là la moindre atteinte à sa considération: la loi le protège. Qu'un pauvre diable dérobe une livre de pain pour satisfaire sa faim, il est condamné aux galères. L'homme de bourse vole des millions, et il est décoré.

L'homme de bourse est l'inventeur de ces nouvelles du jour, de ces rumeurs qui se croisent, de ces mille petits mensonges de chaque minute qu'on est convenu d'appeler bruits de bourse. Les autorités ne lui manquent pas. Un grand personnage lui a coulé ceci, il tient cela d'un ministre; il est en correspondance avec les cours étrangères, il a toujours à son service quelque dépêche qui lui arrive à point nommé; il communique mystérieusement le soir une lettre datée de Constantinople qu'il a fabriquée le matin. Il lui suffit de trouver crédit un seul instant: la rente a haussé de 50 centimes, il a fait son affaire. Il ment tous les jours, et tous les jours il rencontre de nouvelles dupes.

L'homme de bourse cultive soigneusement les bonnes grâces du télégraphe; il se tient à l'affût de ses confidences, et, s'il le faut, il débourse volontiers 50,000 fr. quand il est assuré d'en gagner 500,000. Aussi est-il toujours instruit des nouvelles télégraphiques vingt-quatre heures à l'avance; celles-là il se garde bien de les divulguer, il les conserve pour son usage. C'est à ses conseils ingénieux que l'on est redevable du perfectionnement de l'art télégraphique dans ces derniers temps. Autrefois le télégraphe donnait tout bonnement les nouvelles à mesure qu'elles arrivaient; l'homme de bourse, lui, a inventé le prétexte de la *brume épaisse* quand le ciel est sans nuages et celui du *brouillard* lorsqu'il fait le plus beau temps du monde. Mais il ne s'est pas arrêté en si beau chemin. On lui doit la découverte de la dépêche *interrompue par la nuit*, dont la fin détruit le commencement, et qui annonce le lendemain précisément le contraire de ce qu'elle a dit la veille. De cette manière, la rente hausse et baisse à volonté, et ce mouvement de bascule double le profit de ses opérations.

L'homme de bourse s'intéresse beaucoup à la santé des têtes couronnées, sous le rapport de leur influence sur les variations des fonds publics; c'est là le seul genre de sollicitude dont il soit susceptible; car, en fait d'intérêt, il ne connaît que celui de l'argent. Les royales infirmités sont pour lui des valeurs parfaitement négociables. Il a vendu à terme sur une attaque de goutte du roi de Hollande; il a racheté sur un accès de folie du roi d'Angleterre; il a bien perdu quelque chose sur la mort définitive de Ferdinand d'Espagne; mais il a fait un très bon coup sur la dépêche interrompue relative à la mort de l'empereur d'Autriche; il tient en réserve une spéculation qui lui permettra de réaliser d'énormes bénéfices sur le premier accident qui arrivera à S. M. Louis-Philippe.

L'homme de bourse ne se pique pas de nationalité. Il a contribué, par ses criaileries, au maintien du système de la paix à tout prix. Que lui importe la dignité de la France, pourvu que le cours des fonds publics ne faiblisse pas? Il a acheté sa part des créances américaines, sa part des créances russes, sa part de toutes les réclamations financières exhumées par nos diplomates. Aussi veut-il que l'on paie, sans examen, les États-Unis, la Russie et tous les potentats alléchés par l'argent de France. Plus la France paiera, et plus il doit gagner; il vit des désastres de son pays. Il appellerait l'étranger, il livrerait Paris, s'il pouvait en retirer quelque bénéfice; il bénirait l'invasion des Cosaques, s'il avait la perspective de conclure un emprunt russe à des conditions avantageuses.

L'homme de bourse gouverne la bourse, et la bourse gouverne la France: c'est pour cela que la France est si bien gouvernée. L'homme de bourse est Allemand, Hollandais, Suisse; il n'est jamais Français; ce qui ne l'empêche pas d'être pair de France, député, ministre, et de cumuler les traitements avoués ou secrets de ces diverses fonctions avec les revenus de son immense fortune si honnêtement acquise. Il se retire, sur ses vieux jours, dans ses magnifiques domaines, où il singe les seigneurs de l'ancien régime; il va à confesse, rend le pain béni, et meurt en odeur de sainteté.

L'homme de bourse a été ce qu'on appelle dans le monde un homme comme il faut; il fut mort dans la misère s'il eût été un honnête homme.

E. B.

(Echo du Nord.)

## LIBRAIRIE.

M. PONCER jeune vient de publier un ouvrage intitulé: *Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais*, depuis le 5<sup>e</sup> jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle (1). Cet ouvrage est d'autant plus intéressant que jusqu'à ce jour il n'en avait point paru pour l'histoire de cette contrée.

(1) 2 vol. in-8<sup>o</sup> de 810 p. — 10 fr. — Par la poste, 13 fr. — A Annonay, chez Phèdre, libraire; et à Lyon, chez Chambet, fils aîné.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(1371) Par sentence d'adjudication tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le vingt-deux août dix-huit cent trente-cinq, dûment enregistrée, expédiée en forme exécutoire, le sieur Jean-Antoine Degasches, négociant, demeurant à Condrieu (Rhône), est resté adjudicataire de trois maisons, dépendant de la succession du sieur Hugues Rochette, situées audit Condrieu, aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges de ladite vente.

Le dix-sept septembre dix-huit cent trente-cinq, une copie collationnée de cette sentence a été déposée, au nom du sieur Degasches, au greffe du tribunal civil de Lyon, à l'effet de purger les hypothèques légales qui peuvent grever lesdits immeubles; ainsi qu'il résulte du certificat de dépôt et d'affiche dressé ledit jour par le greffier dudit tribunal, dûment enregistré et expédié.

Par exploits enregistrés des huissiers Derhayes de Condrieu, Gandil de Lyon et Brun de Tain, en date des vingt-deux, vingt-trois et vingt-cinq septembre dix-huit cent trente-cinq, ce dépôt a été dénoncé soit au sieur Jacques Naime, subrogé tuteur des enfants mineurs Rochette, soit à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, soit enfin à la dame Marthe Lalive, veuve du sieur Hugues Rochette, avec déclaration que tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques qui, indépendamment de toute inscription greveraient les immeubles acquis par ledit sieur Degasches, n'étant pas connus de lui, il ferait, comme il le fait présentement, publier ladite signification, conformément à l'article 683 du code de procédure civile, et à l'avis du conseil-d'état du neuf mai 1807, approuvé le premier juin suivant, et que passé le délai de deux mois à

compter de ce jour, lesdits immeubles seraient affranchis de toutes charges et hypothèques qui pourraient les grever, indépendamment de l'inscription.

Pour extrait : Signé CORNUTY.

(1355 2) Mercredi quatorze octobre prochain, neuf heures du matin, en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, avenue de Sully, il sera procédé à la vente, au comptant, d'une baraque construite sur le terrain des hospices, sa partie inférieure en maçonnerie et sa partie supérieure en pans de bois et briques, composée de caves, rez-de-chaussée et premier étage, couverte d'un toit à deux pentes, plus d'une clôture en bois. Le tout saisi.

(1358 2) Le jeudi quinze octobre mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Chazal, notaire à Lyon, rue Lafond, n<sup>o</sup> 4, assisté d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères : 1<sup>o</sup> d'un fonds de menuiserie qu'exploitait défunt Jean Berthelet à Lyon, rue de Fargues, n<sup>o</sup> 2; 2<sup>o</sup> des matériaux composant un chantier situé aux Brotteaux, cours Vauban; 3<sup>o</sup> et des matériaux composant une maison située aux Brotteaux, avenue de Saxe.

Le jour précédent quatorze octobre, à neuf heures du matin, par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de planches de sapin et de chêne, plateaux de chêne et noyer, établis, échelles d'engin avec leurs cordes, tables, et autres bois. Ces derniers objets seront vendus dans le chantier aux Brotteaux, cours Vauban.

Cette vente aura lieu à la requête d'Agathe Deliquie, veuve de Jean Berthelet, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, en date du dix-neuf septembre mil huit cent trente-cinq.

(1373) Dimanche, onze octobre mil huit cent trente-cinq, à l'issue de la messe paroissiale de la commune d'Ampuis, et dans ladite commune au lieu des Sables, il sera procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, des fruits pendant par racine soit raisins d'une vigne située à Ampuis lieu des Sables, saisis au préjudice du sieur Pujin, meunier, demeurant à Ampuis près la traillé, à la diligence du sieur Gros, tapissier, demeurant à Lyon, quai de la Baleine. Cette vigne située aux Sables, commune d'Ampuis, est de la contenance d'environ quatre hommes et demi, soit environ deux bichères; elle est confinée au nord par la vigne du sieur Champin, l'un des beaux-frères dudit Pujin; au midi, par la vigne de Jacques Champin; à l'est, par la rive du Rhône, à l'ouest, par un chemin pour le service des terres. CHAVET.

(1373) Demain lundi, à neuf heures du matin, sur la place des Pères à la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en billard, tables, quinquet, chaises, tabourets, verres, marmites, buffets, pelle, poêle, bouteilles, barriques, garde-robe, tables, etc., etc.

(1374) Demain lundi, à onze heures du matin, sur la place des Repentirs, au bas du pont de la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tombereaux, voitures, tuiles, carreaux, briques, charbons de terre, chevaux, colliers, harnais, etc., etc.

(1375) Demain lundi, à neuf heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente, au comptant, d'objets mobiliers saisis, consistant en glace, table, tabourets, chaises, plusieurs sacs de plâtre et une grande quantité de briques.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS

AUX CRÉANCIERS DE C. LAGUAITE.

MM. les créanciers de feu Claude Lagaite, qui était marchand drapier en cette ville, rue St-Côme, n<sup>o</sup> 11, sont invités à se présenter, dans le plus bref délai, chez M. Timero, teneur de livres, côte des Carmélites, n<sup>o</sup> 13, à l'entre-soi, de midi à deux heures, à l'effet de faire connaître à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers. (1372)

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE ET GYMNASTIQUE DE LYON.

Fondé par MM. les docteurs PRAVAZ et Jules GUÉRIN, sous la direction personnelle de M. Pravaz, auteur de la Méthode nouvelle pour le Traitement des Différences de la Colonne vertébrale, qui a obtenu deux fois les suffrages de l'Académie royale de Médecine. (Séances des 17 novembre 1829 et 6 mai 1835).

Pavillon de Mont-Fleuri, montée St-Laurent, n<sup>o</sup> 5, à Lyon. (1223 3)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

L'objet des assurances sur la vie est de garantir des moyens d'existence aux veuves et aux orphelins, des augmentations de revenu aux rentiers; d'assurer, en cas de mort d'un débiteur, le recouvrement d'une créance.

La Compagnie existe depuis 1819. — Deux fois par an, elle expose à ses actionnaires et à ses assurés l'état de sa situation et de ses progrès. Ses opérations sont garanties par les biens meubles et immeubles qu'elle possède.

Le taux des rentes viagères est fixé selon l'âge; il est de 7 fr. 75 c. à 50 ans; — de 8 fr. 8 c. à 52 ans; — de 9 fr. 10 c. à 57 ans; — de 10 fr. 20 c. à 61 ans; — de 11 fr. 35 c. à 64 ans; — de 12 fr. 4 c. à 66 ans; de 13 fr. à 70 ans.

Les arrérages sont payés sans certificat de vie, et à jour fixe. Les bureaux de la compagnie sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n. 1. (1357 2)

L'ARRA, marchand de comestibles, de la Préfecture, n<sup>o</sup> 22, près le quai de la Saône, prévient MM. les amateurs qu'à dater de ce jour on trouve chez lui des HUITRES FRAICHES à 60 cent la douzaine. Fait des envois en province. (1369)

ROYAL STNIFCORTH, CIRAGE IMPERMÉABLE DE LONDRES, Seul et unique Conservateur de la Chaussure et des Harnais.

Ce cirage est le plus beau, le plus commode et le plus économique qui ait jamais été connu; une seule pose dure au moins cinq à six jours.

Il est renfermé en flacons du prix de 90 centimes. Il se trouve chez les principaux débiteurs de tabac et quincaillers de la ville. (1275 7)

GUÉRISON DU BÉGAÏEMENT

ET DE

TOUS LES AUTRES VICÉS DE PRONONCIATION.

Par une méthode prompt, sûre et facile qui ne comporte ni remèdes, ni opérations, et qui ne ressemble en rien aux méthodes défectueuses et impuissantes qui l'ont précédée; M. Collin-Cresp guérit le bégaïement le plus opiniâtre en moins de trois semaines, ainsi que tous les autres vicés de prononciation.

Les succès éclatants qu'il a obtenus à Paris, et notamment ceux qu'il obtient journellement à Lyon depuis près de trois ans qu'il y est fixé, attesteront de l'excellence de ses moyens curatifs.

M. Collin-Cresp demeure place Bellecour, façade de Saône, n<sup>o</sup> 5, au rez-de-chaussée, la première porte à droite en entrant. (1363 2)

TRAITEMENT VÉGÉTAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, de QUET, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées les dardres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif. qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité. Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n<sup>o</sup> 24, à Lyon.

(Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger.) (593 24)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaire, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

- A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 143.
  - A Dijon chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n<sup>o</sup> 15.
  - A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome.
  - A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
  - A Gray, chez Gourdan, père, épiciers.
  - A Genève, chez M. Burkel droguiste.
  - A Vienne, chez Muret fils, épiciers, rue Marchande.
  - A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
  - A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
  - A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
  - A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
  - A St-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n<sup>o</sup> 78.
  - A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
  - A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
  - A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
  - A Metz, chez Desroches, droguiste.
  - A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.
- Ainsi que dans les principales villes de France.

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF de Séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n<sup>o</sup> 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique. Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vé-

nériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que: BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DEMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (1256 10)

MALADIES DE POITRINE.

(1210 7) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n<sup>o</sup> 10, à St-Clair, près de la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

- Vienne, Muret fils, épiciers, rue Marchande.
- Givors, Clémenceau, quincaillier.
- Grenoble, Dechenaux, père, quincaillier, Grande-Rue.
- Saint-Etienne, Millet-Dubreul, épiciers-droguistes, place de l'Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 39.
- Roanne, Amelot, confiseur.
- Montbrison, Gontard, pharmacien.
- Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 89.
- Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
- Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- Tournay, Dupont, père, épiciers.
- Besançon, Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 143.
- St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande Rue, n<sup>o</sup> 99.
- A St-Chamoud, chez M. Sagniol.

MALADIES DES YEUX.

(739 20) La pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier de St-André, de Bordeaux, est un remède efficace contre les maladies inflammatoires des yeux et des paupières, les taies, les larmoiements, etc.; elle éclaircit et fortifie les vues affaiblies par l'âge ou les travaux. Elle convient dans les maladies des yeux des animaux.

La vente en est autorisée par un décret spécial dont les effets restent maintenus sur décisions ministérielles du mois de décembre 1820 et du mois de février 1832, sous le règne de S. M. Louis-Philippe 1<sup>er</sup>.

Le seul dépôt, à Lyon, est chez M. Imbert, marchand parfumeur, rue St-Dominique.

Nota. Les personnes qui correspondaient pour sa pommade ophtalmique, avec le sieur Grangé de Bordeaux, peuvent s'adresser au dépôt ci-dessus, ou à M. Theulier aîné, négociant à Thuriers (Dordogne), devenu acquéreur de tous les droits dudit sieur Grangé.

Ce spectacle a lieu les dimanches, lundis et jeudis, affiché ou non affiché.

THÉÂTRE DES BEAUTÉS ET MERVEILLES DE LA NATURE.

La Salle est au Caveau du passage de l'Argue, escalier E. ON COMMENCERA À 7 HEURES DU SOIR.

M. Cautru donnera aujourd'hui dimanche une séance composée de plusieurs expériences de physique et de chimie, jeux d'adresse, transformations et métamorphoses et d'un feu d'artifice sans poudre, ni fumée, ni odeur. La séance sera embellie par l'intéressant Stanislas, enfant âgé de six ans, qui exécutera différents tours de la plus grande agilité.

On est prié de voir l'affiche.

BOURSE DE LYON du 3 octobre 1835.

Cinq pour cent, au comptant,	"
fin courant,	"
Trois pour cent, au comptant,	"
fin courant,	"
fin prochain,	80 90 85

BOURSE DE PARIS du 1<sup>er</sup> octobre.

La hausse de nos fonds était attribuée aujourd'hui aux nombreux achats faits pour le compte de maisons étrangères, la plupart anglaises ou espagnoles.

Cinq pour cent,	108 <sup>f</sup> 45	108 <sup>f</sup> 45	108 <sup>f</sup> 15	108 <sup>f</sup> 15
fin courant,	108 <sup>f</sup> 50	108 <sup>f</sup> 55	108 <sup>f</sup> 40	108 <sup>f</sup> 55
Quatre pour cent,	99 <sup>f</sup>			
Trois pour cent,	81 <sup>f</sup> 20	81 <sup>f</sup> 25	81 <sup>f</sup> 15	81 <sup>f</sup> 15
fin courant,	81 <sup>f</sup> 45	81 <sup>f</sup> 60	81 <sup>f</sup> 40	81 <sup>f</sup> 55
Rentes de Naples,				
fin courant,	99 <sup>f</sup>	99 <sup>f</sup>	5 98 <sup>f</sup> 95	99 <sup>f</sup> 5
Rentes perpétuel.,	"			
Emprunt cortés,	"			
Act. de la banque,	2105			
Quatre canaux,	1205			
Caisse hypothec.,	690			
Emprunt d'Haïti,	"			



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.